

e.Licences	Fiche signalétique	Date : 17/09/2026
FORM AUTORISATION D'OUVERTURE D'EXPLOITATION		

Informations détaillées	
Nature	Agrément
Type	Professionnel
Catégorie	Licence avec inspection (Catégorie C)
Secteur d'activité	Santé et Action sociale
Sous secteur d'activité	Activités d'appui à la santé
Formes juridique	toutes les formes juridiques
Nature de l'Actionnariat	Mixte
Capital imposé (FCFA)	non
Délai de délivrance	45 jours
Frais administratif (FCFA)	200000
Montant de la Caution (FCFA) si applicable	non
Périodicité de renouvellement	non
Renouvellement soumis à inspection	oui
Délai de délivrance (jours) – renouvellement	45 jours
Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)	200000
Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?	non
Période spécifique de dépôt des dossiers	non
L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?	recours administratif

Contact de l'autorité émettrice
--

Ministère	Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle
Structure	Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS)
Autorité émettrice	Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS)
Situation géographique	Abidjan plateau
Tél.Fixe	0101010101
Adresse Mail	secretariatdeps@gmail.com
Site Internet	www.depps.sante.gouv.ci

Pièces à fournir

Pénalités

La réglementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?	oui
Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité	voir textes réglementaires
Les principaux motifs d'application de la pénalité	

Documents à télécharger

DISPOSITION LEGALE	Télécharger
--------------------	-------------